



ETAT-MAJOR DE LA MARINE : *soutiens et finances ; bureau soutiens navals.*

**CIRCULAIRE N° 274/DEF/EMM/STN relative au compte rendu d'activité nautique des formations de la marine.**

*Du 22 décembre 2006*

NOR D E F B 0 6 5 3 0 0 5 C

---

*Pièce(s) Jointe(s) :*

Quatres annexes.

*Texte abrogé :*

Circulaire n° 577/DEF/EMM/OPL/STN du 23 décembre 2004 (BOC, 2005, p. 138. ; BOEM 570-0).

*Classement dans l'édition méthodique :* BOEM 570-0.2.7.

*Référence de publication :* BOC N°14 du 19 juin 2007, texte 58.

---

Toutes les formations de la marine, y compris celles de la gendarmerie maritime et des directions, mettant en œuvre des embarcations et du matériel flottant établissent chaque année, à la date du 1<sup>er</sup> mai, un compte rendu d'activité nautique et de l'état de ce type de matériel, couvrant la période des douze mois précédents.

Ce compte rendu d'activité nautique (CRAN) comprend deux parties :

- une lettre de présentation de forme libre comportant :
  - la synthèse du retour d'expérience fondée sur l'analyse de l'activité et les difficultés éventuellement rencontrées ;
  - une appréciation d'ensemble sur l'état des matériels, leur adaptation aux missions de l'unité et les remplacements à envisager avec les priorités souhaitées.
- l'état détaillé du matériel des différents moyens portuaires et embarcations (sous la forme d'un tableau défini en annexe IV). Cet état est saisi sur un support informatique préformaté pour une exploitation plus aisée par l'autorité de synthèse. Les propositions de reports de retrait du service actif (RSA) initiaux sont à renseigner après rapprochement avec le service de soutien de la flotte (SSF) dans le tableau de situation.

Chaque formation adresse son compte rendu à son autorité de synthèse précisée en annexe. Cette dernière fait parvenir au bureau soutien des bâtiments et formations à terre de l'état-major de la marine le compte rendu d'activité nautique des unités relevant de son autorité pour le 1<sup>er</sup> juillet.

Les écoles expédient le CRAN au commandant de l'école navale et du groupe école du Poulmic (ALENAV) et à la direction du personnel militaire de la marine, bureau formation (DPMM/FORM).

Les unités de la gendarmerie maritime expédient le CRAN à l'autorité désignée en annexe et au commandant de la gendarmerie maritime.

La circulaire n° 577/DEF/EMM/OPL/STN du 23 décembre 2004 relative au compte rendu d'activité nautique des unités à terre, est abrogée.

Pour la ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général de 1<sup>re</sup> classe,  
sous-chef d'état-major soutiens et finances,*

**Bernard LENOIR.**

**ANNEXE I.  
LES DIFFERENTES UNITES CONCERNEES PAR LE COMPTE RENDU D'ACTIVITE  
NAUTIQUE**

<b>Autorités de synthèse</b>	<b>Formations rattachées</b>
Base navale de Brest	Base navale de Cherbourg Base navale de l'Adour Base navale de Dégrad-des-Cannes Base navale de Fort-de-France Groupement de la gendarmerie maritime de Brest (brigades de surveillance du littoral (BSL)) Groupement de la gendarmerie maritime de Cherbourg (brigades de surveillance du littoral (BSL)) Mission océanographique de l'Atlantique, unité océanographique de l'Atlantique (MOA/UOA) Mission hydrographique de l'Atlantique (MHA) Marins pompiers de Brest Marins pompiers de Cherbourg Marins pompiers de l'Île Longue Unité marine du Cap-Vert
Base navale de Toulon	Base navale de Port-des-Galets Base navale de Nouméa Base navale de Papeete Élément de base navale de Mayotte Commandement de la marine à Ajaccio Commandement de la marine à Marseille Groupement de la gendarmerie maritime de Toulon (brigades de surveillance du littoral (BSL)) Mission océanographique de l'Atlantique, base océanographique de la Méditerranée (MOA/BOM) Mission océanographique du Pacifique, base hydrographique de Nouvelle-Calédonie (MOP/BHNC) Mission océanographique du Pacifique, base hydrographique de Polynésie française (MOP/BHPF) Marins pompiers de Toulon Unité marine de Djibouti
Ecole navale (EN/GEP)	Ecoles et centres de formation
ALAVIA	Bases aéronautiques navales (BAN)
ALFAN	Bâtiments de surface Groupements des plongeurs démineurs (GPD) Flottilles amphibies (FLOPHIB) Cellule plongée humaine et d'intervention sous la mer (CEPHISMER)
ALFOST	Commandement de la base de l'Île Longue (COMILO) Commandement de l'escadrille des sous-marins nucléaires d'attaque (COMESNA) Commandement de l'escadrille des sous-marins nucléaires lanceur d'engins (COMESNLE)
ALFUSCO	Base des fusiliers marins et des commandos (BASEFUSCO) Commando Hubert (CDO HUBERT) Groupement des fusiliers marins de Brest (GFM BREST) Groupement des fusiliers marins de Toulon (GFM TOULON) Compagnie des fusiliers marins de Cherbourg (CIFUSIL CHERBOURG) Compagnie des fusiliers marins de l'Île Longue (CIFUSIL ILE LONGUE)

**ANNEXE II.  
NOMENCLATURE DES TYPES A UTILISER POUR LA REDACTION DES COMPTES RENDUS  
D'ACTIVITE NAUTIQUE**

Remorqueurs, pousseurs et engins portuaires		Embarcations à moteurs in-bord	
Barge automotrice pour travaux sous-marins "sea truck"	BTSM	Baleinière de service	BM
Barge anti-pollution maritime	BAPM	Chaloupe	CPE
Bateau pompe	BP	Chaloupe de servitude	CPES
Bâtiment d'instruction à la manœuvre	BIM	Chaloupe pour plongeurs démineurs	CPEPD
Bâtiment d'instruction à la navigation	BIN	Chaloupe de transport de personnel	CPETP
Caudataire	CA	Embarcation drome légère	EDL
Chaland automoteur de 20 tonnes type Thomery	CHA	Embarcation de drome opérationnelle	EDO
Chaland de transport de matériel	CTM	Embarcation de drome opérationnelle de protection	EDOP
Engin motorisé pour pollution marine	EGMOPPOL	Embarcation de drome de servitude	EDS
Gabare de rade	GR	Embarcation de transport en nombre	ETN
Grue flottante automotrice	GFA	Embarcation du type Martan	MARTAN
Landing craft material	LCM	Embarcation commando à usage multiple	ECUME
Ponton automoteur	PA	Landing craft personal survey	LCPS
Chaland releveur d'ancrage	CRA	Landing craft vehicle and personal type français	LCVP
Chaland de transport et de servitude	CTS	Embarcation de transport en nombre	ETN
Pousseurs portuaires de 430 cv	PS 4	Vedette d'intervention de rade	VIR
Pousseurs portuaires de 440 cv	PS 4 A	Vedette support de plongeurs	VSP
Pousseurs portuaires de 480 cv	PS 4 B	Vedette de drome de 6 mètres	VD6
Pousseur de sous-marin modifié SNLE	PSS 6	Vedette de drome de 9 mètres	VD9
Pousseur pour sous-marin lanceur d'engins	PSNLE 10	Vedette de haute mer pour plongeurs	VHMP
Remorqueur / pousseur de port de 800 cv	RPP 10	Vedette de servitude de 9 mètres	VS9
Remorqueur côtier de 2600 cv type Bélier	RCVS 30	Vedette de service et d'intervention de 9 mètres	VS19
Remorqueur côtier de 1000 cv type Actif	RC 17	Vedette de servitude et de transport d'autorité	VSTA
Remorqueur portuaire/côtier de 5120 cv type Estérel	RPC 50	Vedette de servitude et de transport de personnel	VSTP
Remorqueur portuaire/côtier de 1360 cv type Fréhel	RPC 12 F	Vedette de servitude et d'intervention	VSI
Remorqueur portuaire/côtier de 1280 cv type Maito	RPC 12 M	Vedette de surveillance côtière	VSC
Remorqueur portuaire de 1360 cv type Fréhel	RP 12	Vedette de surveillance radiologique	VSR
Remorqueur portuaire de 700 cv type Acajou	RP 10	Vedette de transport de personnel	VTP
Remorqueur portuaire de 380 cv type Bonite	RP 7	Vedette hydrographique	VH
Remorqueur portuaire de 250 cv type Aigrette	RP 3,5	Vedette pilotine	VPIL
Station de démagnétisation de 260 cv	SD	Vedette pour plongeurs	VP
Transport de personnel	TP		
Les embarcations sans moteurs ou à moteurs hors-bord			
Baleinière		Baleinière	
Canot		Canot	
Embarcation de transport de commandos		ETRACO	
Embarcation à coque rigide type Raid 500		ECR	
Embarcation pneumatique pliable pour fusiliers marins et commandos		EPFUSCO	
Embarcation pneumatique semi-rigide pour opération de guerre des mines - chasseurs de mines tripartites et bâtiments base pour plongeurs démineurs		ESRGDM CMT/BBPD	
Embarcation pneumatique semi-rigide pour opération de guerre des mines - groupes plongeurs démineurs		ESROGM GPD	
Embarcation pneumatique semi-rigide d'intervention motorisée des groupements de plongeurs démineurs		ESRI GPD	
Embarcation pneumatique semi-rigide d'intervention motorisée des brigades de surveillance du littoral de la gendarmerie nationale		ESRI BSL	
Embarcation pneumatique semi-rigide barre franche, petit modèle		ESRBF - PM	
Embarcation pneumatique semi-rigide à commande à distance, petit modèle		ESRCD - PM	
Embarcation pneumatique semi rigide barre franche, grand modèle		ESRBF - GM	
Embarcation pneumatique semi-rigide à commande à distance, grand modèle		ESRCD - GM	
Embarcation pneumatique spécifique pour propulseur sous-marin		ESPSM	
Embarcation coque en aluminium type Coralline		Coralline	
Kayak biplace pour fusiliers marins et commandos		KDC	
Kayak duo stabilaire pour commandos		KRC	
Loup de mer		Loup de mer	
Voilier		Voilier	
Youyou		Youyou	

Les allégés		Les citernes	
Barge	Barge		
Bugalet de 50 tonnes	BUG 050	Citerne inerte à carburéacteur	CIC
Bugalet de 100 tonnes	BUG 100	Citerne inerte à carburéacteur, gazole et huile	CICGH
Chaland chauffeur lessiveur	CHL	Citerne inerte à eau	CIE
Chaland creux	CHC	Citerne inerte à eau distillée	CIE
Chaland dépôt de matériel	CHM	Citerne inerte à eaux mazouteuses	CIEM
Chaland ponté de 50 tonnes	CHP 050	Citerne inerte à eaux polluées	CIEP
Chaland ponté de 100 tonnes	CHP 100	Citerne inerte à gazoles	CIG
Chaland ponté de charge	CHPC	Citerne inerte à gazoles et à huiles	CIGH
Chaland ponté porte-aéronefs	CHPA	Citerne inerte à huiles	CIH
Chaland porte missiles	CHPM	Citerne inerte à mazout	CIM
Chaland porte torpilles	CHPT		
Charbonnière de 100 tonnes	CHAR 100		
Les ras		Pontons et engin divers	
Ras		But de tir artillerie défense (BTAD)	
Ras à étages		Cible pédalo	
Ras à peinture		Ponton	
Ras composite		Ponton de charge (PCH)	
Ras débordoir		Ponton dock Kéroman	
Ras de défense fixe		Ponton grue (90 tonnes)	
Ras épis porte-avions		Les coffres	
Ras mamant		Coffre 1 <sup>er</sup> grandeur	
Ras ponton automoteur		Coffre 2 <sup>e</sup> grandeur	
Ras porte-avions		Coffre 3 <sup>e</sup> grandeur	
Ras de poste d'embossage		Coffre 4 <sup>e</sup> grandeur	
Ras SNLE		Coffre 5 <sup>e</sup> grandeur	
Ras de support d'armement en Penfeld		Coffre ex allemand	
Ras de support des épis porte-avions			
Ras de support passerelle des épis Laninon			
Les remorques		Les bers	
Remorque routière, petit modèle		Ber roulant pour ETRACO	
Remorque routière, grand modèle		Ber fixe pour ETRACO	
Remorque manuelle, grand modèle		Ber roulant pour ECUME	
Remorque routière pour ETRACO		Ber interface pour ETRACO sur FS et FLF	
Remorque routière pour ECUME		Ber roulant pour ESR grand modèle	
Remorque routière pour EDOP		Ber fixe ESR pour ESR grand modèle	
Remorque routière pour ESR GM			
Remorque routière pour Kayak			

**ANNEXE III.  
DUREE DE VIE DES ENGINs ET MOYENS PORTUAIRES**

Les durées de vie doivent être considérées comme des moyennes ; la programmation du renouvellement des matériels est fondée sur ces durées.

L'entretien doit être programmé en conséquence par les autorités détentrices et les SSF locaux et organismes militaires de soutien.

<b>Type de matériel</b>	<b>Durée de vie moyenne</b>
Embarcations pneumatiques	08 ans
Motopropulseurs, EDO	10 ans
Youyous, embarcations à voile et à avirons	15 ans
Chaloupes, ETN, vedettes (VIR, VIP, VIPD, VD6, VD9, VS9, VSTA, VSTP, VSP, VSI, VSC, VSS, VSR, VH, VPIL, VO, VP),	20 ans
CHA, CTM	25 ans
BP, CHL, CRA, TP, tous ras, pontons normalisés ou non (1)	30 ans
BUG, CHC, CHM, CHP, CHPC, CHPA, CHPM, CHPT, grues (GFA ou non), CIC, CICGH, CIE, CIE, CIG, CIGH, CIH, CIM	40 ans
CIEM, CIEP	50 ans
Tous coffres	60 ans

(1) Ajouter 10 ans pour les ras en CVR et en béton.

**ANNEXE IV.  
CONDENSE DES TABLEAUX EXCELS PAR TYPES**

Rédiger un tableau par type de bâtiment : remorqueurs et pousseurs ; citernes et allèges ; bâtiments divers ; embarcations à moteur ; embarcations sans moteur ; remorques, ras, coffres.

Unité :

CRAN année XXX

Port	Unité	Type ou marque	N° de série	Dimensions (mètres) et puissance (cv)	Poids à lège (tonnes) PTRAC, PTAC ou CMU	N° de coque ou n° de série	Nom ou baptême	Date d'ASA	Année de RSA initiale	Date cible de RSA proposée	Etat	Situation actuelle	HMA/HMT	Moyen de mise à l'eau			Observations
														Type	CMU (daN)	Etat (4)	
				00 x 00 x 00 (tirant d'eau à lège)		Y 999		jj/mm/aa			B		250/3700				
		(1)			(2)	(3.a) (3.b) (3.c) (3.d)					(4)		(5)				(6)

(1) : Pour tous les bâtiments, indiquez le type en respectant la nomenclature donnée ;

(2) : Pour les remorques indiquer le poids total roulant autorisé (PTRAC) et les poids total autorisé en charge (PTAC). Pour les bers hydrauliques indiquer la charge maximale utile (CMU).

(3.a) : Pour les bâtiments sauf les ras : inscrire le nom de baptême ou le numéro ;

(3.b) : Pour les moteurs hors-bord et embarcations fournir le numéro de série complet (définir pour les moteurs de 40 cv , ceux en barre branche et ceux en commande à distance) ;

(3.c) : Pour les ras, inscrire le numéro de ras ;

(3.d) : Pour les coffres, inscrire l'emplacement géographique ;

(4) : Cette rubrique définit l'état, respecter la nomenclature suivante : TB - très bon/B - bon/M - moyen/P - passable/I - irrécupérable (à déclasser) ;

(5) : Pour tous les bâtiments sauf les remorques, les ras et les coffres : inscrire les heures de marche de l'année et les heures de marche totale du moteur de l'engin. Si il y a remplacement par un nouveau moteur, prendre en compte les heures de marche du nouveau moteur en précisant dans la colonne observations la date de son remplacement ;

(6) : Pour tous les bâtiments : inscrire toutes informations et observations jugées utiles (pour les embarcations pneumatiques et diverses, signaler les embarcations équipées d'une console centrale de même pour les moteurs hors-bord, signaler ceux qui sont équipés en barre franche ou pour des consoles centrales).